

RAPPORT DU PRESIDENT
du jury des concours d'adjoint d'animation
session 2007

I- LES CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS

- Le concours externe sur titre avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien - (BAPAAT).
- Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics.
- Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Ces activités doivent correspondre à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale.

Le décret portant statut particulier du cadre d'emplois lie les autorités organisatrices dans la répartition des postes entre les différents concours, en ce qu'il dispose que les postes à pourvoir par concours sont répartis entre trois concours distincts :

- un concours externe sur titre avec épreuves ouvert pour 40 % au moins des postes,
- un concours interne sur épreuves ouvert pour 40 % au plus des postes,
- un troisième concours ouvert pour 20 %* au plus des postes.

* Par dérogation, cette proportion est portée à 35 % pour les trois premiers concours organisés à compter du 5 mai 2002.

Ces règles contraignent à ouvrir au concours externe un nombre de postes excessif au regard du nombre de candidats titulaires du BAPAAT afin de pouvoir en ouvrir suffisamment au concours interne.

Une disposition atténue toutefois les inconvénients de cette répartition réglementaire : lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe et interne dans la limite de 15 %.

Aux concours 2007, 60 postes (15% de 400) au maximum peuvent ainsi être réglementairement transférés vers le concours externe et/ou vers le concours interne.

II- LES PRINCIPAUX CHIFFRES

A- Les sessions précédentes

Session 2001

Concours	Postes	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral	Admis (seuil)
Externe	105	77	65	15,5%	44 (10,00)	42	34 (10)
Interne	195	997	893	10,4%	253 (11,74)	245	174 (11,73)
Total	300	1074	958	10,8%	297	287	208

Session 2003

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral	Admis (seuil)
Externe	223 (44,6%)	193	118	100	15,25%	63 (8,00)	61	45 (10,05)
Interne	200 (40%)	275	1269	1141	10,09%	360 (10,82)	353	275 (10,73)
3 ^{ème} voie	77 (15,4%)	32	111	85	23,42%	36 (8,00)	35	32 (10,33)
Total	500	500	1498	1326	11,48%	459	449	352

Session 2005

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral	Admis (seuil)
Externe	240 (40%)	150	115	93	19,13%	74 (8,00)	73	48 (10,13)
Interne	240 (40%)	330	1181	1001	15,24%	503 (11,20)	491	330 (11,52)
3 ^{ème} voie	120 (20%)	120	113	89	21,24%	59 (8,10)	51	35 (10,06)
Total	600	600	1409	1183	16,04%	638	615	413

B- La session 2007

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral	Admis (seuil)
Externe	160 (40%)	100	69	57	17,14%	55 (8,00)	53	33 (10,00)
Interne	160 (40%)	220	994	816	17,82%	362 (10,00)	354	220 (11,02)
3 ^{ème} voie	80 (20%)	80	43	29	32,56%	12 (8,00)	12	8 (10,00)
Total	400	400	1 106	902	18,35%	429	419	261

III- Les résultats

A- Le concours externe

1) L'admissibilité

- Une seule épreuve écrite d'admissibilité :

Questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions de ce cadre d'emplois (durée : 45 minutes ; coefficient : 1).

- Les notes vont de 7,04 à 14,81.

La note moyenne est de 10,91, **en hausse** de plus d'1 point par rapport à la session précédente (9,83 en 2005, 8,65 en 2003).

45 candidats sur 57 présents (78,9%) obtiennent 10 ou plus, à comparer aux 48,4% de la session 2005)

3 candidats obtiennent une note éliminatoire (comme en 2005 et en 2003).

► Le seuil d'admissibilité :

Le jury décide de fixer le seuil plancher d'admissibilité à 8,00 : **55 candidats** sont ainsi admissibles pour **160 postes**.

2) L'admission

- Une épreuve orale d'admission : **entretien avec le jury** permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois (durée : 15 minutes, coefficient : 2)

- 2 des 55 candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'oral.

Les notes s'échelonnent de 1,5 à 19.

La note moyenne est de 11,14, **en baisse** par rapport aux deux précédentes sessions (11,93 en 2005, 12,22 en 2003).

31 candidats (58,49%) obtiennent 10 ou plus, contre 67,12% en 2005.

- Le seuil d'admission :

Le jury décide de fixer à 10,00 le plancher d'admission.

A ce seuil, 33 candidats sont admis dont le dernier a obtenu **10,09** de moyenne générale.

127 postes demeurent ainsi non pourvus et sont le cas échéant transférables dans la limite de 15% des 400 postes ouverts aux trois concours, soit 60 postes.

- Le profil des admis

Sur les 33 admis, 18 sont domiciliés hors Ile-de-France. 3 seulement ont bénéficié d'une préparation assurée par le CNFPT. 10 ont le niveau bac, tous les autres déclarant seulement un diplôme de niveau V, ou, pour l'un d'entre eux, l'absence de diplôme.

Le jury a souligné que la possession du BAPAAT ne se traduisait pas par un niveau significativement meilleur de prestation au regard de celui des autres candidats.

B- Le troisième concours

1) Les notes des épreuves écrites

- Deux épreuves écrites d'admissibilité :

1° Une série de **questions** portant **sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales** (durée : 45 minutes ; coefficient : 2).

2° Une série de **questions** portant **sur la résolution d'un cas pratique** relatif à une situation à laquelle un adjoint d'animation peut être confronté (durée : 1h30 ; coefficient : 3).

- Série de questions institutionnelles :

Les résultats sont en **forte baisse**.

Les notes vont de 0,75 à 13,75.

La note moyenne est de 5,98 (9,36 en 2005, 7,42 en 2003).

5 candidats seulement (16,7% des présents) obtiennent une note égale ou supérieure à 10 à cette épreuve (44,9% en 2005).

13 candidats (43,3%) obtiennent une note éliminatoire (19,1% en 2005).

- Série de questions sur un cas pratique :

Là aussi, les résultats sont **en baisse**.

Les notes vont de 2,00 à 14,50.

La note moyenne est de 7,84 (8,71 en 2005).

Toutefois, 11 candidats (37,9%) obtiennent 10 ou plus (36,8% en 2005).

6 candidats (20,7%) obtiennent une note éliminatoire (12,6% en 2005).

► Les ruptures d'anonymat

Le jury se prononce sur une rupture d'anonymat de nature à entraîner l'annulation d'une copie à l'épreuve de série de questions sur un cas pratique : le candidat a porté en début de copie la mention d'une collectivité existante ne figurant pas dans le sujet.

Le jury décide d'annuler cette copie.

Le jury tient à attirer à nouveau l'attention des candidats sur l'impérieuse nécessité de respecter très strictement les instructions concernant l'anonymat consignées dans le règlement général des concours (consultable sur le site www.ciq929394.fr) ou portées sur les sujets eux-mêmes : aucun nom de collectivité ni nom patronymique réels ou fictifs autres que ceux figurant dans le sujet, aucune signature ou paraphe, aucune encre d'une autre couleur que le bleu ou le noir ne doivent être utilisés sous peine d'annulation de la copie en cause.

► Le seuil d'admissibilité :

Le jury décide de fixer le seuil plancher d'admissibilité à 8,00, et constate que le dernier candidat admissible a obtenu la note de 8,25.

A ce seuil, 12 candidats sont admissibles, pour 80 postes.

2) L'admission

- Une épreuve orale d'admission : **entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, destiné à apprécier les qualités d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée : 20 minutes, dont 5 au plus d'exposé ; coefficient 4)

- Les 12 candidats admissibles se sont tous présentés à l'oral.

Les notes vont de 9,50 à 19.

La note moyenne s'élève à 13,29, **en hausse** par rapport aux deux sessions précédentes (12,47 en 2005, 10,33 en 2003).

11 candidats (91,67%) obtiennent 10 ou plus (74,5% en 2005).

- Le seuil d'admission :

Le jury décide de fixer à **10,00** le plancher d'admission.

A ce seuil, 8 candidats sont admis, dont le dernier a obtenu 11,11 de moyenne générale.

72 postes demeurent ainsi non pourvus.

- Le profil des admis

Sur ces 8 admis, 6 sont domiciliés hors Ile-de-France. Un seul a bénéficié d'une formation assurée par le CNFPT. Tous ont le niveau bac ou plus.

Le jury a à cet égard souligné le niveau particulièrement élevé des candidats du 3^{ème} concours lors des épreuves orales.

C- Le concours interne

1) L'admissibilité

- Deux épreuves écrites d'admissibilité :

1° Un **questionnaire à choix multiples** portant sur des questions relatives notamment à l'accueil, la compréhension du public, la protection et les droits de l'enfant (durée : 45 minutes ; coefficient : 3).

2° La rédaction d'une **note** à partir d'un texte ou d'un article de presse relatif à l'animation (durée : deux heures ; coefficient : 2).

- QCM :

Les notes, qui s'échelonnent de 0 à 18,80, sont **en baisse** par rapport aux sessions précédentes.

La note moyenne est de 11,02 (13,11 en 2005, 11,83 en 2003 et 11,54 en 2001).

576 candidats (70,5% des présents) obtiennent 10 ou plus (94,6% en 2005).

Contrairement à 2005 où cette épreuve n'avait pas éliminé de candidats, 5 candidats obtiennent une note éliminatoire.

- Note :

Les résultats sont également **en baisse** par rapport à la session précédente.

Les notes vont de 0 à 18,50.

La note moyenne est de 7,57 (8,23 en 2005, 6,72 en 2003, 8,48 en 2001).

248 candidats (30,32%) seulement obtiennent 10 ou plus (36,16% en 2005).

212 candidats (25,9%) obtiennent une note éliminatoire (18% en 2005).

Les candidats sont nettement "tirés vers le haut" par le QCM. Le décrochage entre note de QCM et note de rédaction d'une note apparaît assez haut dans le cahier de notes.

► Les ruptures d'anonymat :

Le jury se prononce sur les 11 ruptures d'anonymat sur des copies produites dans l'épreuve de note, de nature à entraîner l'annulation des copies.

Il décide d'annuler :

- 1 copie comportant dans le timbre le nom du candidat ;
- 1 copie fournissant l'adresse complète d'un centre de loisirs ;
- 2 copies faisant apparaître les noms et qualités du destinataire ;
- 2 copies comportant en fin le paraphe lisible du candidat ;
- 3 copies comportant en fin un paraphe illisible.

Il demande que soient maintenues les notes de deux copies comportant en signature, l'une : "L'adjoint d'animation Z", l'autre : "Mlle X" mais que soit adressé à ces deux candidats un courrier attirant leur attention sur le risque d'annulation encouru.

► Le seuil d'admissibilité :

160 postes

60 postes sont potentiellement transférables vers le concours interne lors de l'admission, soit 220 postes.

Le jury décide de fixer à **10,00** le plancher d'admissibilité et rend ainsi **362** candidats admissibles, soit 1,65 candidat pour 1 poste.

Le jury prend acte que 2 candidats qui auraient été admissibles ne le sont pas en raison de l'annulation de leur copie pour rupture d'anonymat.

2) L'admission

- Une épreuve orale d'admission : **conversation avec les membres du jury** après une préparation de 20 minutes, à partir, au choix du candidat au moment de l'épreuve, soit d'une **question**, soit d'un **texte**, soit d'un **document graphique ou visuel** choisis de manière à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues au cadre d'emplois (durée : 30 minutes, coefficient 4).

- 8 des 362 admissibles ne se sont pas présentés à l'oral.

La moyenne générale est **en légère baisse** (11,56) par rapport à 2005 (11,82) et 2003 (11,94). 237 candidats (66,95%) obtiennent 10 ou plus, contre 71,69% en 2005.

- Le seuil d'admission :

Le jury constate que le pourvoi des 160 postes conduirait à fixer à 11,96 le seuil d'admission. Il décide d'affecter les 60 postes transférables au concours interne, soit **220 postes**, que la fixation à **11,02** du seuil d'admission permet de pourvoir.

- Le profil des admis

Sur les 220 admis, 32 seulement sont domiciliés hors Ile-de-France. 71 ont bénéficié d'une préparation assurée par le CNFPT. 96 déclarent un niveau bac, 50 un niveau BTS-DUT-DEUG, 33 un niveau licence, 1 un niveau doctorat.

Au total, sur les trois concours, 261 seulement des 400 postes ouverts sont pourvus (65,25%).

Le jury déplore à nouveau que la répartition des postes imposée par le décret portant statut particulier contraigne à ouvrir un nombre excessif de postes au concours externe au regard des postes ouverts au concours interne et souhaite une évolution réglementaire.

IV- L'évaluation des épreuves

A- Les épreuves

- La note à partir d'un article (concours interne)

Le sujet portait sur l'intérêt éducatif d'impliquer les parents dans la préparation et le déroulement d'un séjour de vacances pour les 6-11 ans.

Le jury juge pertinente la logique de répartition des points entre l'analyse du sujet d'une part, les propositions d'autre part et préconise qu'elle soit reconduite lors des prochaines sessions.

La formulation du sujet fournissait aux candidats des éléments d'analyse suffisants, tant dans sa mise en situation que dans sa partie documentaire.

S'agissant de la mise en situation :

- les candidats n'ont pas toujours suffisamment exploité l'information concernant la tranche d'âge des enfants ;

- des confusions apparaissent entre accueil de jeunes sans hébergement et séjour de vacances ;

- certains candidats ont développé des projets sans lien avec le sujet, comme l'organisation d'une activité "cirque".

Quant au document :

- il est surprenant de constater que de nombreux candidats ne l'ont pas lu ;

- certains n'en ont lu que le début et centrent leur projet uniquement sur la volonté de rassurer les parents.

Au-delà, le rôle éducatif des parents dans le temps familial n'a pas toujours été perçu, et des propositions décalées -comme celle de parents organisant et animant eux-mêmes le séjour- sont parfois formulées.

Le jury souligne enfin que le sujet se prêtait bien à la mise en œuvre de la méthodologie de projet (objectifs, moyens, évaluation) qui, bien maîtrisée, a permis la rédaction de quelques copies très intéressantes.

- Les autres épreuves écrites n'appellent pas de commentaire particulier de la part du jury.

- La conversation avec le jury (concours interne)

Le jury prend acte avec satisfaction de l'évolution réglementaire, applicable dès la prochaine session du concours, qui ramène cette épreuve de 30 à 20 minutes (le temps de préparation de 20 minutes demeurant inchangé), durée mieux adaptée à un concours d'accès à un grade de catégorie C qui présente en outre l'avantage d'introduire une distinction avec l'épreuve de même nature du concours d'animateur (catégorie B) dont la durée reste fixée à 30 minutes.

Pour cette session, le jury relève que les meilleurs candidats sont ceux qui ont su présenter le plus objectivement le contenu des documents et se projeter ensuite comme adjoints d'animation pour faire des propositions concrètes.

- L'entretien avec le jury (concours externe et de troisième voie)

Le jury avait adopté les grilles d'entretien suivantes :

Concours externe

I- Formation - Projet professionnel	3 mn	3 points
II- Conception de la fonction et connaissances professionnelles	9 mn	12 points
III- Connaissance de l'environnement territorial	3 mn	3 points
IV- Motivation	Tout au long de l'entretien	2 points

Troisième concours

I- Exposé du candidat sur son expérience	5 mn	3 points
II- Conception de la fonction et connaissances professionnelles	12 mn	12 points
III- Connaissance de l'environnement territorial	3 mn	3 points
IV- Motivation	Tout au long de l'entretien	2 points

Ces grilles ont permis de conduire les entretiens en assurant au mieux un égal traitement des candidats.

Le jury relève que les candidats du troisième concours se sont tous présentés à cette épreuve après une préparation sérieuse, aussi bien dans la présentation concise de leurs expériences, l'analyse de leur pratique professionnelle, que dans la connaissance du cadre institutionnel auquel ils se destinent.

Au concours externe, le niveau des candidats s'est avéré très hétérogène.

B- La nécessité de la formation

Le jury souligne, une nouvelle fois, l'impréparation de nombreux candidats et attire l'attention des futurs candidats sur l'outil efficace que constituent les annales corrigées éditées par le CIG petite couronne à la Documentation française, qui contiennent notamment des indications très utiles à la préparation des épreuves orales.

V- L'organisation matérielle des épreuves

Le jury constate avec satisfaction, que l'ensemble des épreuves se sont déroulées dans de bonnes conditions.

Fait à Pantin le 11 juin 2007

Le président du jury

Eric Ledos

Directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports
et de la vie associative de l'Ile-de-France